

Le Guichet Energie Wallonie des Arrondissements de Dinant et Philippeville a pour mission de sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie, d'informer et de conseiller les ménages wallons dans les domaines touchant à l'énergie au sein de leur habitat.

Le personnel des Guichets Energie Wallonie apporte aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions d'ordres technique (choix technologiques, fonctionnement et rentabilité des installations...), administratif (explication des règlements et des différentes politiques régionales en matière d'énergie, PAE, PEB, aides et primes...) ou juridique (exigences réglementaires) sur les thématiques suivantes :

- la performance énergétique du bâtiment et l'approche intégrée du projet de rénovation ou construction
- l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments
- le chauffage des logements
- la préparation de l'eau chaude sanitaire
- la ventilation
- l'éclairage
- les appareils électroménagers
- la production d'énergie à partir de sources renouvelables
- l'organisation du marché de l'énergie

Citons également les actions spécifiques suivantes :

- la réalisation de simulations de prix à l'aide du simulateur tarifaire de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour les citoyens qui souhaitent changer de fournisseur d'énergie
- la vérification à la demande des usagers l'état de traitement de leurs demandes de primes énergie introduites auprès de la Région wallonne
- la réalisation de simulations de rentabilité des installations photovoltaïques à l'aide du simulateur photovoltaïque de l'Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERe)
- le prêt de wattmètres aux ménages pour les aider à réaliser une analyse de leur consommation électrique
- l'assistance des maîtres d'ouvrage pour le remplissage du formulaire de déclaration PEB simplifiée pour des travaux de rénovation simple sans architecte et sans responsable PEB, conformément au décret PEB du 28 novembre 2013 (utilisation du logiciel PEB pour le calcul des valeurs U).
- les visites techniques sur site dans les cas exceptionnels où les consultants n'arrivent pas à résoudre depuis leur bureau un cas qui leur est soumis (consommations d'énergie trop importantes, humidité)
- la tenue d'exposés et séances d'information à destination de la population
- le suivi technique de l'opération MEBAR en application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 1998 relatif à l'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie

Comment réduire sa consommation énergétique sans diminuer son confort ? Le Guichet Energie vous répond, vous informe, vous guide.